



THÉÂTRE
GILLES-VIGNEAULT

Politique d'admission des enfants en bas âge

Admission des enfants en bas âge

Chaque enfant qui occupe un siège doit obligatoirement avoir un billet valide pour la représentation. Dans le cas d'un spectacle jeune public seulement, les enfants de moins d'un an peuvent assister au spectacle gratuitement sur les genoux du parent ou dans un porte-bébé. Par souci de sécurité, les poussettes et les coquilles ne sont pas admises à l'intérieur de la salle de spectacle. *En scène* se réserve le droit de demander au parent de sortir de la salle si l'enfant dérange les autres spectateurs et la bonne tenue du spectacle.

Âge minimum recommandé pour chacun des spectacles

S'il est vrai que les enfants participent à différentes activités récréatives ou culturelles pour lesquelles aucun âge minimum n'est recommandé, il en va autrement des spectacles vivants. Les enfants plus jeunes peuvent aimer le spectacle, mais ils ne réagissent pas aux mêmes moments que les enfants qui saisissent le propos ; ils peuvent involontairement perturber la représentation. Il est difficile pour un enfant de rester attentif et silencieux durant près d'une heure quand le spectacle est conçu pour des enfants plus vieux que lui. De plus, un enfant qui pleure, parle ou doit sortir pendant la représentation détourne nécessairement l'attention des autres spectateurs.

C'est pourquoi nous recommandons au public de prendre en considération l'âge minimum recommandé pour chacun des spectacles. Nous visons ainsi trois objectifs :

- présenter à l'enfant un spectacle conçu à son intention ;
- permettre aux artistes de se produire devant le public ciblé ;
- offrir à tous les spectateurs des conditions idéales de représentation.